



Contrat de confidentialité

Par **maglulu**, le **22/10/2014** à **21:06**

Bonjour,
je souhaite m'établir comme secrétaire freelance et j'aurai deux questions s'il vous plait:
- Dois-je envoyer un contrat de confidentialité à la signature des futurs devis de prestations de secrétariat et petite comptabilité? Où puis-je trouver un modèle valide?
- Vaut-il mieux facturer à la tâche ou au taux horaire mes futurs clients?
Merci

Par **moisse**, le **23/10/2014** à **08:13**

Bonjour,
[citation]Dois-je envoyer un contrat de confidentialité [/citation]
En général c'est une disposition des conditions générales de vente.
Mais autant votre client comprendra votre obligation de discrétion, autant il ne comprendra pas vos exigences, qui vont se limiter aux conditions tarifaires.
[citation]petite comptabilité[/citation]
La comptabilité pour un tiers est une des fameuses professions réglementées dont il est actuellement question.
Sans diplôme correspondant vous ne pourrez pas.
[citation]Vaut-il mieux facturer à la tâche ou au taux horaire mes futurs clients? [/citation]
Ce n'est pas une question juridique, aucun texte ne vous imposant autre chose que l'établissement d'une facture.
Bien sur que la facturation en régie (au temps) est la plus simple mais la moins rentable, sauf si vous n'êtes pas assez qualifiée pour mesurer et border vos temps d'intervention.